

AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal a retiré la délibération du 17 octobre 2019 et approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Dès que toutes les mesures de publicité et d'affichage auront été accomplies, le Plan Local d'Urbanisme se substituera à tout document d'urbanisme applicable au même territoire.

Il est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie, en Sous-Préfecture de Fontainebleau, en Préfecture de Melun, aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

Le Maire,
Conseillère Régionale,

S. MONCHECOURT

